

OBJECTIF RÉNOV'

L'AGGLO SUBVENTIONNE LA RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT !



Commencez votre démarche en ligne facilement sur le site : monprojet.anah.gov.fr

Un accompagnement gratuit et personnalisé : Urbanis, des professionnels missionnés par l'Agglo Hérault Méditerranée, vous rappelle pour vous guider et convenir d'un rendez-vous (permanence, ou visite).



L'équipe vous accompagne dans votre projet :

- > Conseils et diagnostics techniques
- > Etudes de faisabilité
- > Plan de financement prévisionnel
- > Montage des dossiers de demande de subvention...

Tél. 04 67 21 31 30

maisonhabitat@agglohm.org

Périmètres d'intervention façades :

<http://cahm.maps.arcgis.com/home/index.html>



OBJECTIF RÉNOV'

Un dispositif mis en place par l'Agglo Hérault Méditerranée pour aider les propriétaires à rénover leur habitat.

Toutes les communes de l'Agglo sont concernées !



QUELLES AIDES ?

Des aides principalement apportées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'Agglo Hérault Méditerranée, certaines communes, la Région Occitanie.

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT
SUBVENTION DE 35 À 75%*

+ selon votre projet

- Primes jusqu'à 6 800€
- Aides possibles des caisses de retraite
- Eco-prêt à 0%, crédit d'Impôt

Possibilité d'un prêt, pour les propriétaires les plus modestes, de FDI SACICAP, pour boucler votre plan de financement.

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR
SUBVENTION DE 30 À 45%*

+ selon votre projet

- Primes jusqu'à 4 500€
- Eco-prêt à 0%, défiscalisation de 30 à 85% des revenus locatifs.

SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES
SUBVENTION DE 25 À 50%*

+ selon votre projet

- Primes jusqu'à 3 500€
- Eco-prêt à 0%

RAVALEMENT DE FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES
DE 25 À 30%*

- Aide complémentaire jusqu'à 2 400€.
- Subvention de certaines communes jusqu'à 25% sur des axes prioritaires.

*Sur un montant de travaux plafonné

POUR QUELS TRAVAUX ?

Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment et qui ne doivent pas avoir commencés avant d'avoir finalisé votre demande de subventions.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
> Isolation combles et murs, chauffage, menuiseries...

TRAVAUX LOURDS
Gros œuvre (toiture, planchers...), réseaux, équipements...

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS LOCATIFS
Sur logements existants ou à créer.

SUR PARTIES COMMUNES
Réfection de toiture, de cage d'escalier... ou travaux d'amélioration énergétique

TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS
Personnes âgées ou en situation de handicap (monte escalier, douche extra plate, pièces à vivre en Rez-de-chaussée...)

RAVALEMENT DE FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES
Enduit, zinguerie, ferronnerie, menuiserie, vitrine...

POUR QUI ?

Le logement ou immeuble doit être construit depuis plus de 15 ans.



PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

- > Logement actuel ou en cours d'acquisition
- > Sous conditions de ressources

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

- > Location du logement pendant 9 ans
- > Loyer maîtrisé

SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

- > Travaux sur les parties communes

FACADES DEVANTURES COMMERCIALES

- > Tout type de propriétaire
- > Sous réserve de se trouver dans le périmètre

